



## COMPTE-RENDU du conseil municipal du 31 mars 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00  
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

\* \* \* \* \*

**Date de convocation** : 25 mars 2022

**Étaient présents** : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Laurette DEBERLE, Pauline GROSPEAUD

**Absent** : Benoît BRIAND (pouvoir à Michel BECKERT), Aloïs BUMB (pouvoir à Pierre-Jean GALLET)

**Secrétaire de séance** : Annie CAMPREDON

### 1 - Approbation du compte administratif (CA) 2021

Monsieur le Maire présente le CA de l'exercice 2021 pour le budget assainissement :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 153,43		36 371,71		37 525,14
Opérations de l'exercice	28 955,33	29 530,73	12 225,43	12 365,00	41 180,76	41 895,73
<b>TOTAUX</b>	<b>28 955,33</b>	<b>30 684,16</b>	<b>12 225,43</b>	<b>48 736,71</b>	<b>41 180,76</b>	<b>79 420,87</b>
Résultats de clôture		1 728,83		36 511,28		38 240,11
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>1 728,83</b>		<b>36 511,28</b>		<b>38 240,11</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>1 728,83</b>		<b>36 511,28</b>		<b>38 240,11</b>

Délibération acceptée à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le CA de l'exercice 202 pour le budget village vacances :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		19 215,06	32 592,34		32 592,34	19 215,06
Opérations de l'exercice	111 948,82	160 909,90	37 112,50	39 339,87	149 061,32	200 249,77
<b>TOTAUX</b>	<b>111 948,82</b>	<b>180 124,96</b>	<b>69 704,84</b>	<b>39 339,87</b>	<b>181 653,66</b>	<b>219 464,83</b>
Résultats de clôture		68 176,14	30 364,97		30 364,97	68 176,14
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>68 176,14</b>	<b>30 364,97</b>		<b>30 364,97</b>	<b>68 176,14</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>68 176,14</b>	<b>30 364,97</b>			<b>37 811,17</b>

Délibération acceptée à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget principal :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		163 350,14	180 597,88		180 597,88	163 350,14
Opérations de l'exercice	271 140,22	263 489,45	53 923,67	147 726,32	325 063,89	411 215,77
<b>TOTAUX</b>	<b>271 140,22</b>	<b>426 839,59</b>	<b>234 521,55</b>	<b>147 726,32</b>	<b>505 661,77</b>	<b>574 565,91</b>
Résultats de clôture		155 699,37	86 795,23		86 795,23	155 699,37
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>155 699,37</b>	<b>86 795,23</b>		<b>86 795,23</b>	<b>155 699,37</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>155 699,37</b>	<b>86 795,23</b>			<b>68 904,14</b>

**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **2 - Approbation du compte de gestion 2021 des trois budgets**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les comptes administratifs sont le reflet de la comptabilité émise en mairie par le Maire et que les comptes de gestion émanent de la comptabilité tenue par le Trésorier à Langeac. Ces deux comptes doivent être identiques, ce qui est le cas pour 2021.

**Délibérations acceptées à l'unanimité**

## **3 - Vote des taux d'imposition de la commune pour la fiscalité 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au vote des taux d'imposition pour l'exercice 2022. Le conseil municipal décide de ne pas appliquer de hausse des taux d'imposition communaux pour 2022.

**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **4 - Vote de l'affectation de résultat de l'exercice 2021**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les affectations de résultat 2021 ci-dessous pour les différents budgets (assainissement, village vacances et principal) :

BUDGET	ASST	VV	COMMUNE
Résultat à affecter section fonctionnement	1 728,83 €	68 176,14 €	155 699,37 €
Besoin de financement section investissement	0 €	30 364,97 €	86 795,23 €
<b>SOIT affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>30 364,97 €</b>	<b>86 795,23 €</b>
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>1 153,43 €</b>	<b>37 811,17 €</b>	<b>68 904,14 €</b>

**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **5 - Vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget assainissement pour 2022. Il est précisé que ce budget a été établi en conformité avec la nomenclature M4 et qu'il est voté par chapitre.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses sur les deux sections :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
31 328,78 €	31 328,78 €	48 876,28 €	48 876,28 €

**Délibération acceptée à l'unanimité**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget village vacances pour 2022. Il est précisé que ce budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il est voté par chapitre.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses sur les deux sections :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
189 821,17 €	189 821,17 €	82 332,26 €	82 332,26 €

**Délibération acceptée à l'unanimité**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget principal pour 2022. Il est précisé que ce budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il est voté par chapitre pour la section fonctionnement, et par chapitre pour la section investissement avec opérations.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses sur les deux sections :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
341 114,14 €	341 114,14 €	236 710,15 €	236 710,15 €

**Délibération acceptée à l'unanimité**

### **6 - Stage pierre sèche**

La commune a prévu de faire refaire des murs de pierre sèche par une association. Cette dernière va faire ça sous forme de stage, donc réalisé par des stagiaires qui paieront une participation pour suivre ce stage. Le devis s'élève à 6 500 € TTC. En contrepartie, la commune va percevoir la participation des stagiaires, à savoir 350 € par stagiaire (8 stagiaires x 350 € = 2 800 €). Le reste à charge pour la commune sera donc de 3 700 €.

**Délibération acceptée à l'unanimité**

### **7 - Signature convention SPA Brioude**

Les années précédentes, la commune signait une convention avec la SPA de Polignac. Après avoir été contacté par la SPA de Brioude, il s'avère que leur convention comporte les mêmes points que la SPA de Polignac mais propose en plus la possibilité d'effectuer la stérilisation des chats errants, point qui avait été demandé la fois précédente.

**Délibération acceptée à la majorité (1 abstention : Pauline GROSPEAUD)**

### **8 - Questions diverses**

#### **Demande d'achat d'une parcelle communale**

Une habitante de Chillac a fait une demande pour acheter une partie de l'ancienne école afin de créer des places de parking pour son foyer. Après débat, le conseil municipal décide de prendre le temps de réfléchir à cette proposition et va étudier les possibilités de parking dans la rue des remparts.

#### **Fond façades**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il souhaiterait mettre en place le « fond façades ». Ce fond permettrait aux particuliers d'obtenir, sous conditions, une subvention de la mairie et de la région AURA lorsqu'ils souhaitent "améliorer" les façades visibles depuis la rue (changement menuiseries, rejointoiement façade...). Le conseil municipal étant d'accord sur le principe, Monsieur le Maire indique qu'il va établir un cahier des charges et qu'il le présentera au conseil municipal pour délibération.

**Fin de séance à 22h50**

*Prochain conseil municipal : jeudi 5 mai 2022*